



Titre du projet	Adoption IPAM
Continuum douleurs chroniques	RCG-0422-115
Spécialité(s) concernée(s)	Montant alloué
<ul style="list-style-type: none">• Anesthésiologie• Neurologie• Physiatrie• Radiologie diagnostique• Rhumatologie	5 541 282 \$
	Début du projet
	2022-2023
Contexte	
<p>Au Canada, approximativement une personne sur cinq et une personne âgée sur trois souffrent de douleur chronique. La douleur chronique est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes et sa prévalence augmente avec l'âge. Face à ces constats et en suivi de la mise en place des recommandations faites il y a un certain nombre d'années, l'élaboration d'un continuum en douleur chronique a été amorcé par la désignation de 4 centres d'expertise (sous forme de projets pilotes) et de cliniques de douleur régionales.</p> <p>En 2020, les résultats d'une analyse de la clientèle dans ces cliniques spécialisées de douleur ont démontré que 20 % des personnes en attente d'un premier rendez-vous ou en suivi actif pourraient être traités dans les services de 1re ou 2e ligne.</p>	
Description du projet	
<p>Dans le but d'améliorer l'accès aux services spécialisés de douleur chronique (2e et 3e ligne), il est nécessaire d'assurer la prise en charge de la personne souffrant de douleur chronique et son suivi d'abord dans les services de proximité. Ainsi, les demandes de consultations auprès des médecins spécialistes et des services spécialisés de 2^e et 3^e lignes arrivent en temps opportun et de manière pertinente permettant d'en améliorer l'accès.</p> <p>Ce projet vise directement la pertinence des services et s'assure que le patient soit orienté à la bonne place au bon moment et qu'il soit suivi par la bonne ressource.</p> <p>Un arrimage de ce projet sera requis avec celui de la clinique d'évaluation de l'appareil locomoteur (RCG-0121-030) afin de pouvoir démontrer leurs bénéfices respectifs.</p>	
Objectif(s)	
<p>Les principaux objectifs du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer l'accessibilité à une équipe interdisciplinaire dans les services de première ligne, en collaboration avec le médecin de famille ;• Améliorer l'accès aux soins et services spécialisés appropriés en 2^e et 3^e ligne.• Consolider et développer des équipes interdisciplinaires de proximité destinées aux cliniques de douleur chronique, pour l'ensemble du réseau.	
Responsable de la mise en œuvre	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	